



Paris, le 22 décembre 2011

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre de la santé
Ministère de la Santé et du Travail
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Objet : Qualification du Registre des Malformations en Rhône-Alpes

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris la décision prise par le Conseil National des Registres de retirer la qualification du Registre des Malformations en Rhône-Alpes (REMER). Cette décision apparaît tout à fait condamnable sur la forme comme sur le fond.

Il est surprenant qu'une structure fondée en 1973 soit ainsi disqualifiée de façon aussi légère.

La fausseté des 4 arguments mis en avant par le Conseil National des Registres apparaît manifeste au vu des documents fournis par le REMERA¹. En conséquence, la structure se doit d'apporter une réponse précise et publique à ceux-ci. Faute de quoi, cela ne peut que générer une suspicion sur les véritables motifs de cette décision.

La sécurité sanitaire est devenue, et nous nous en réjouissons, une préoccupation importante des Français et les institutions en charge de celle-ci se doivent d'être exemplaires. Ceci ne semble pas être le cas dans cette affaire.

Nous vous demandons d'apporter votre soutien afin que la plus importante structure de surveillance et de recherche de France et d'Europe, dans le domaine des malformations congénitales, ne disparaisse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments dévoués à la cause de la santé environnementale.

André Cicoella
Président et porte-parole du RES

Jacques Testart
Porte-parole de la Fondation Sciences Citoyennes

¹ Remarques sur les 4 critères énoncés au soutien de la décision de déqualification de REMERA : <http://reseau-environnement-sante.fr/wp-content/uploads/2011/12/Remarques-sur-les-4-crit%C3%A8res-%C3%A9nonc%C3%A9s-au-soutien-de-la-d%C3%A9cision-de-d%C3%A9qualification-de-REMER.pdf>

François Veillerette
Porte-parole de Générations Futures

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape.